

Compte Rendu du Conseil Municipal Du 30 MARS 2015

Une séance du Conseil Municipal s'est tenue en Mairie de Sumène, le 30 Mars 2015 à 18 H 30, sous la présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Tous les membres étaient présents.

Compte Administratif 2014 Budget Général

Mr Jérôme MORALI, Maire, est sorti de la salle lors du vote de cette délibération.

Le Comité Syndical réuni sous la présidence de Mme CASTANIER Pascale délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr Jérôme MORALI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

A la majorité (3 contre - 1 abstention),

Lui donne acte de la présente

RESULTAT DE L'EXERCICE

	Mandats émis	Titres émis (dt
1068)		
Réalisation exercice	1.455.594,03	1.774.621,17
Fonctionnement	1.118.886,82	1.254.825,54
Investissement	175.403,80	318.144,50
002 Résultat reporté N-1		
001 Solde d'investissement N-1	161.303,41	201.651,13
RESULTAT CUMULE	Dépenses	Recettes
Résultat/solde		
Fonctionnement	1.118.886,82	1.456.476,67
EXCEDENT :337.589,85		
Investissement	336.707,21	318.144,50
DEFICIT :- 18.563,71		
Total excédent : 319.027,14€		

Approbation Compte de gestion Receveur BUDGET GENERAL 2014

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

BUDGET GENERAL 2015 AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente : un excédent de fonctionnement de 337.589,85€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Section de fonctionnement (002): 232.589,85€

Section d'investissement (1068) : 105.000,00€

VOTE DES TAUX 2015 Et BUDGET PRIMITIF 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 comme suit:

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1.394.089€

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 539.878€

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote le budget à la majorité (15 pour - 4 contre)

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition 2015 des trois taxes directes locales

Taxe d'habitation 9,96 %

Foncier bâti 15,85 %

Foncier non bâti 38,12 %

Taux inchangés par rapport à 2014

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote les taux à l'unanimité

Compte Administratif 2014 Budget AEP et Assainissement

Mr MORALI Jérôme, Maire, s'est retiré de lors du vote de la délibération

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Pascale CASTANIER délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Mr MORALI Jérôme, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré

Lui donne acte à la majorité (3 contre) de la présente

RESULTAT DE L'EXERCICE

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'investissement De l'exercice	109.054,94	Recettes d'investissement De l'exercice	150.916,35
Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	192.811,44
TOTAL	109.054,94	TOTAL	343.727,79
Excédent d'investissement de clôture		234.672,85	

DEPENSES	Réalisations	RECETTES	Réalisations
Dépenses d'exploitation De l'exercice	279.265,33	Recettes d'exploitation De l'exercice	313.815,47

Déficit reporté	0	Excédent antérieur reporté	14920,20
TOTAL	279.265,33	TOTAL	328.735,67
Excédent d'exploitation de clôture		49.470,34	

Approbation compte de gestion Receveur Budget AEP et Assainissement 2014

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les recettes et les dépenses sont régulières.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014 y compris celles relatives à la journée complémentaire

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EXCEDENT CUMULE: 284.143,19

BUDGET AEP Et ASSAINISSEMENT 2015 AFFECTATION EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mr Jérôme MORALI, Maire.

Considérant le compte administratif 2014

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le compte administratif présente: un excédent de fonctionnement de 49.470,34€

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

Section de fonctionnement (002): 19.470,34€

Section d'investissement (1068) : 30.000,00€

Budget primitif AEP et Assainissement 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2015 AEP et Assainissement

Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 316.076€

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 649.541 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (3 contre ; 1 abstention), le Budget Primitif 2015 de l'eau et de l'assainissement.

Projet d'adhésion à la Sté coopérative d'intérêt collectifs

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de l'Association Bio Ensemble qui propose à la Commune d'acquérir au moins une part sociale de la Société Coopérative d'Intérêts collectifs que l'Association Bio Ensemble souhaite développer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré avec; 1 contre - 3 abstentions - 15 pour:

Approuve le principe de l'adhésion et donc

Décide d'acquérir une part sociale (50€) de la Sté Coopérative d'Intérêts Collectifs que l'Association Bio Ensemble souhaite développer.

FETE FORAINE TARIFS EMBLEMES

conseil municipal,

Considérant la nécessité de réactualiser la tarification de la fête foraine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2212.5 relatifs aux pouvoirs de police du Maire et l'article L2213.2

Relatif aux arrêtés de police

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 06/07/2010. Instituant une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place de la fête foraine

Vu l'arrêté du Maire en date du 19/11/2001 nommant un régisseur et un régisseur suppléant

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions):

Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la tenue de cette fête foraine, avec les commerçants forains, cette délibération annule et remplace celle du 23.02.15

De fixer les tarifs comme suit :

Les commerces de bouche/Snack/ confiserie avec trois tranches:

TR 1 de 1 à 25 m² : 90 €

TR 2 de 25 à 40 m² : 148€

TR3 plus de 40 m² : 230 €

Les manèges enfants/ mini skooter avec deux tranches

TR 1 de 1 à 70 m² : 90 €

TR 2 de 70 à 130 m² : 140€

Les manèges adultes

TR 1 de 131 à 200 m² : 224€

TR2 plus de 200m² : 240 €

Les loteries/ tir / pêche

3,3€ par m²

Les jeux cascades/pinces

2,5 € par m²